

Elaboration SCOT

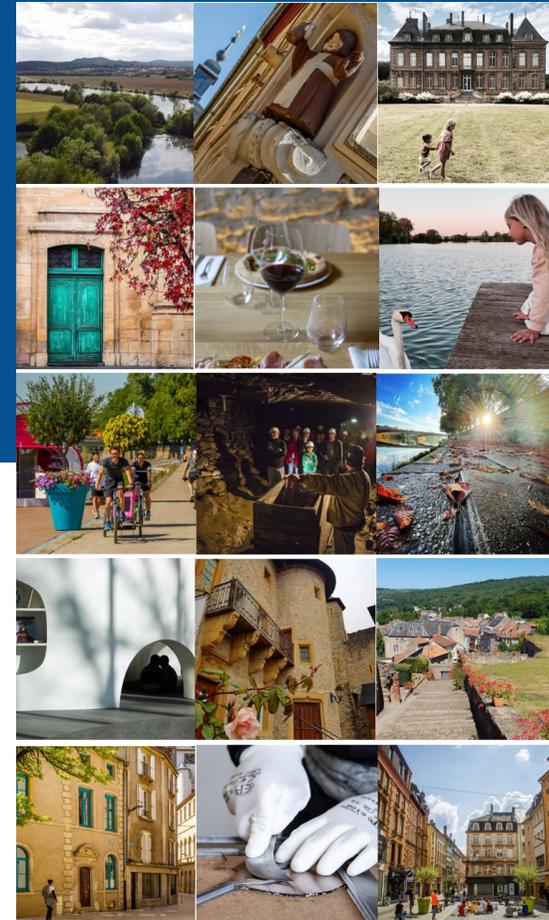


AGGLOMERATION THIONVILLE

Réunion Publique

Rappel d'enjeux du territoire &
Projet d'Aménagement Stratégique en cours de
construction

Document support

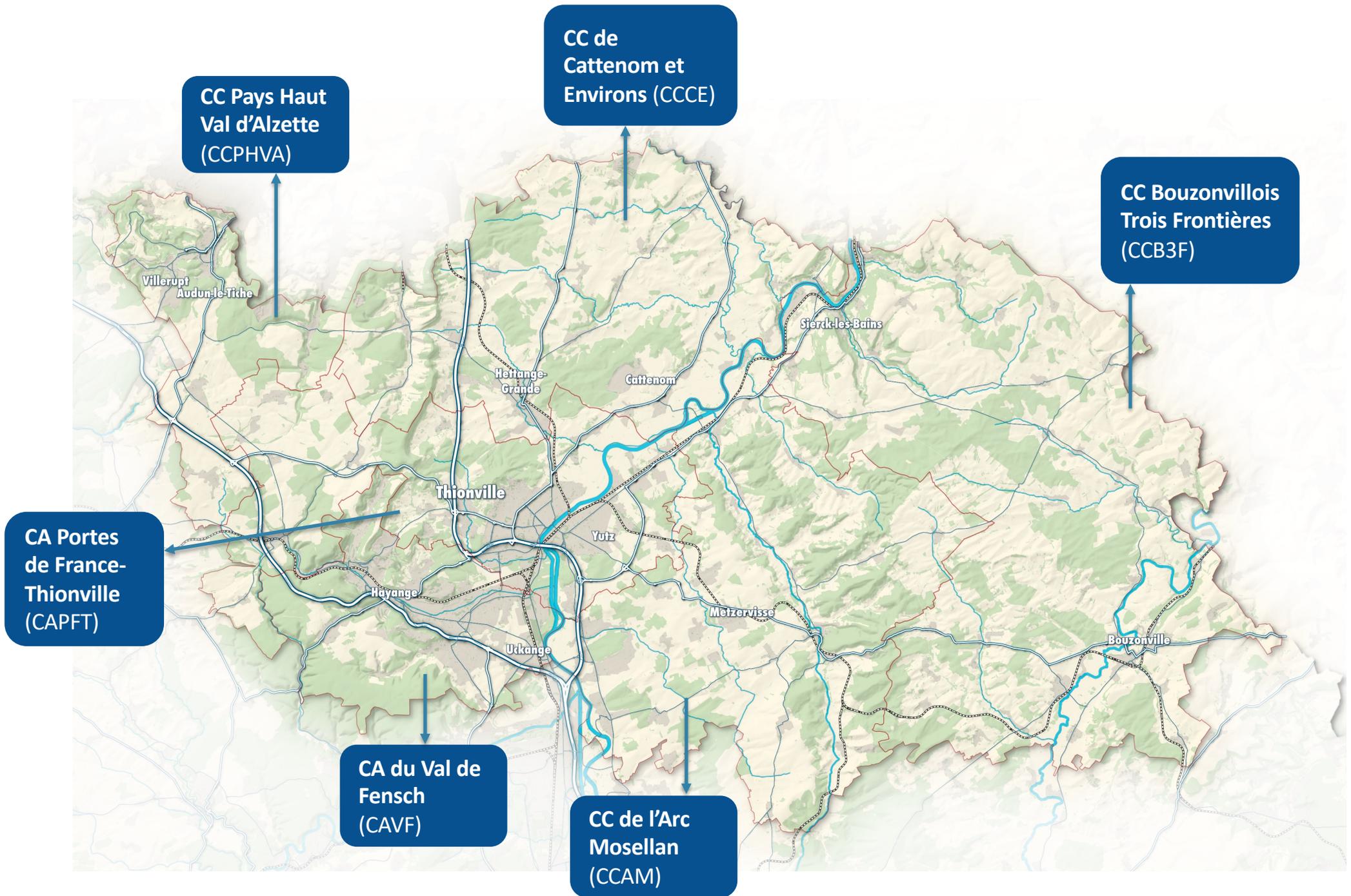


26 novembre 2024



Avis au lecteur :

- *Le 26 novembre 2024 une réunion publique a eu lieu sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT de l'agglomération thionvilloise*
- *Lors de cette réunion, il s'agissait de partager et d'échanger avec le public sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique en cours de réalisation, après un rappel de chiffres clés et d'enjeux du territoire*
- *Cette réunion publique faisait suite à celle du 9 avril 2024 qui se concentrait sur le diagnostic et les enjeux du territoire du SCoT*





Le SCoT est l'occasion de construire un projet partagé qui déterminera les ambitions pour le territoire à **horizon 2044**



1 - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Exprime les volontés et orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire avec une vision d'avenir à **horizon 20 ans** (logement, économie, mobilité, écologie, ...)

2 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Traduit réglementairement le PAS : guide les actions publiques et privées pour l'aménagement du territoire

3 - Annexes

Diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix, ...



Le SCoT, un document cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux qui l'appliquent en compatibilité (Plan Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat ...)

En 2021



270 929
habitants (base
population municipale de 2024)



64 980 emplois
pour 1,8 fois plus
d'actifs occupés
(117 910)



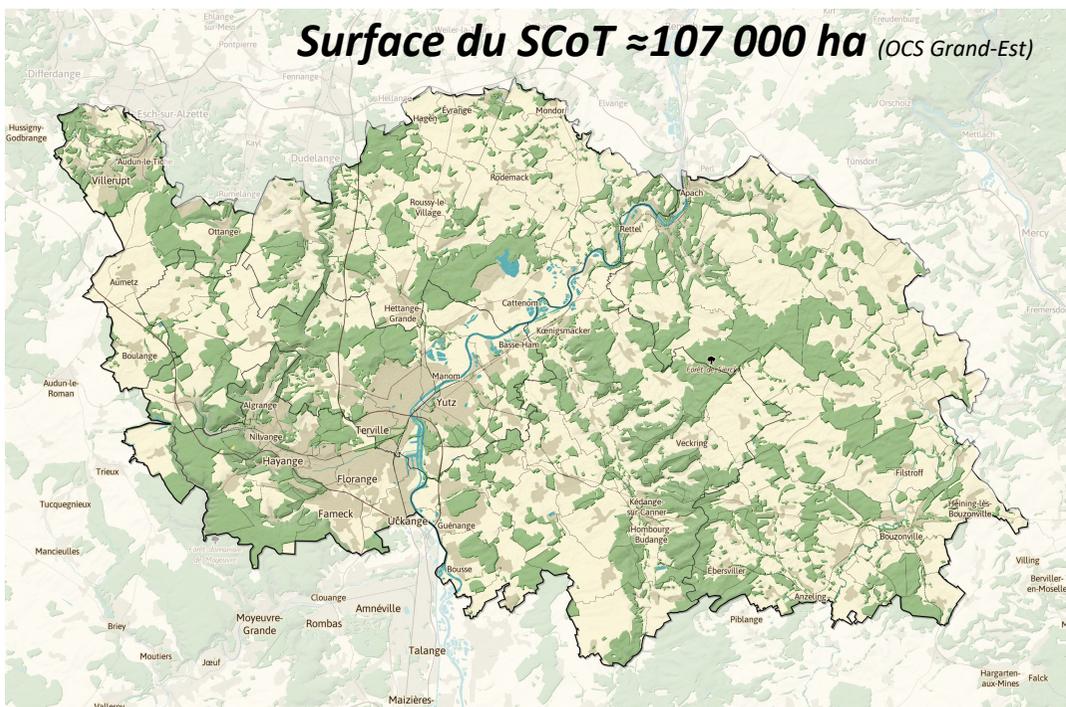
6 348 Services-
équipements



132 350
logements

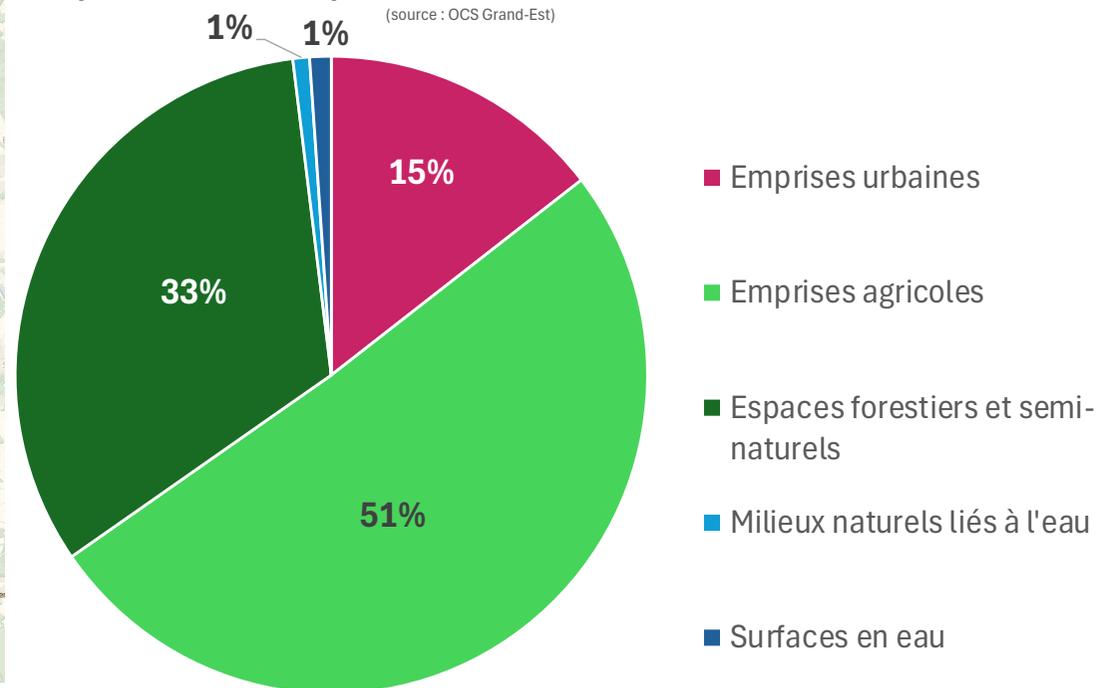
En 2020

54 500 travailleurs
frontaliers vers le Lux. En
2020 (contre 21 730 en 1999), soit
48% des actifs occupés du SCOT et
20% de sa population totale



Répartition de l'occupations du sol 2021 en % dans le SCOTAT

(source : OCS Grand-Est)



Un territoire attractif et singulier, au sein d'un système urbain transfrontalier qui se consolide

Valoriser les spécificités propres au territoire pour une meilleure reconnaissance du territoire et mieux transformer ses atouts au service des populations et entreprises, au sein du système urbain transfrontalier

- Des espaces de vie durablement attractifs et répondant aux nouvelles attentes et modes de vie des populations (accès aux services, à la nature, aux mobilités,...), dans un cadre environnemental et paysager de qualité
- Transition écologique et énergétique face aux enjeux du changement climatique
- Renforcement du tissu économique fortifiant la création d'emploi avec des opportunités vers l'innovation et les secteurs d'avenir. Des activités déjà existantes qui sont des forces :

Énergie
industrie de pointe/matériaux innovants / logistique portuaire

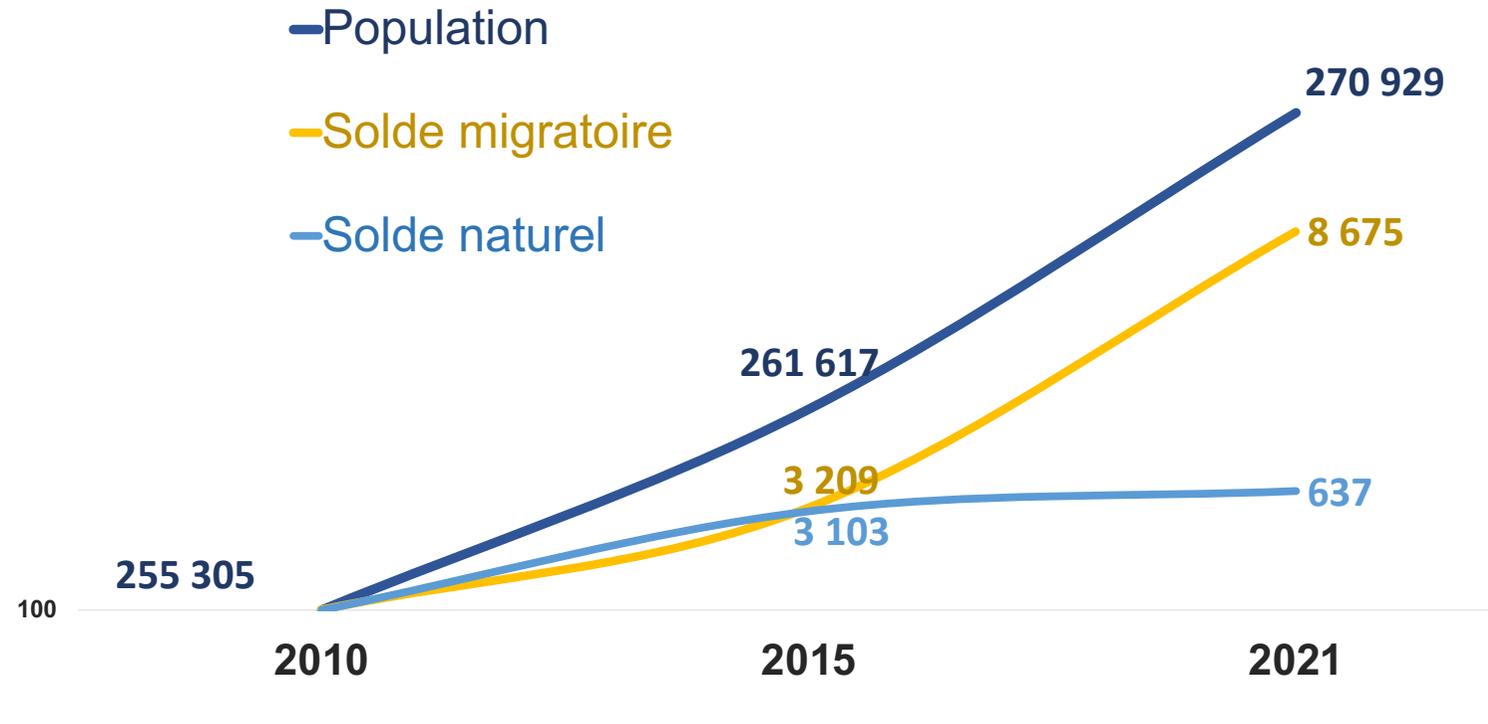
sanitaire-santé
économie numérique et de la donnée (smart city, pôle numérique de Thionville...)

économie circulaire, recherche et développement
Artisanat

- Le tout en prenant en compte la spécificité transfrontalière

- Une croissance tonique de la population, et une population plutôt jeune, mais évoluant vers des profils de ménages plus vieillissant
- Des dynamiques résidentielles en tension : cherté du logement, difficulté d'accès au logement pour certains profils de ménage, effet transfrontalier accentuant l'arrivée d'actifs travaillant au Luxembourg

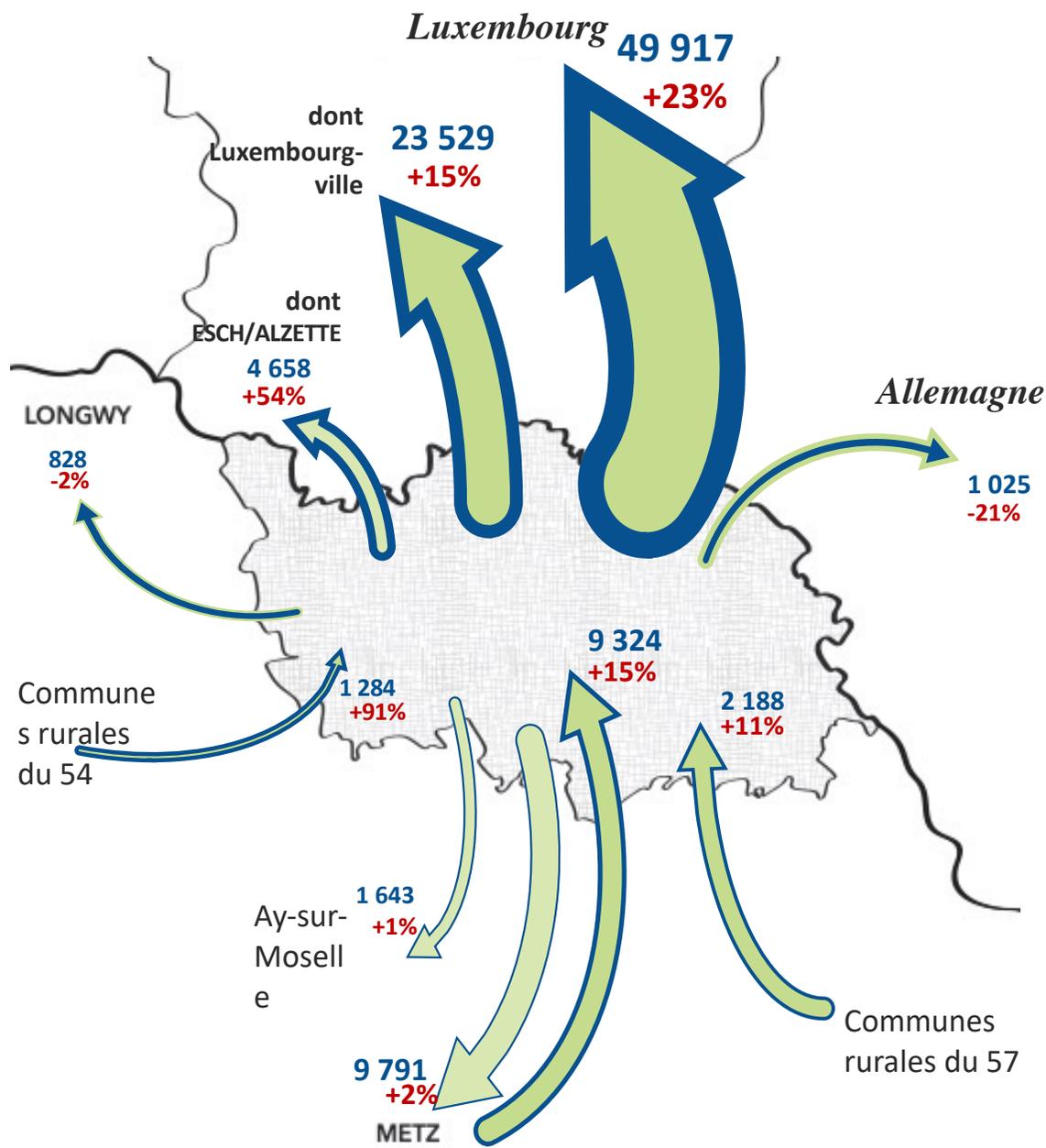
Evolution démographique en nombre dans le SCOTAT (Insee, RGP 2024)



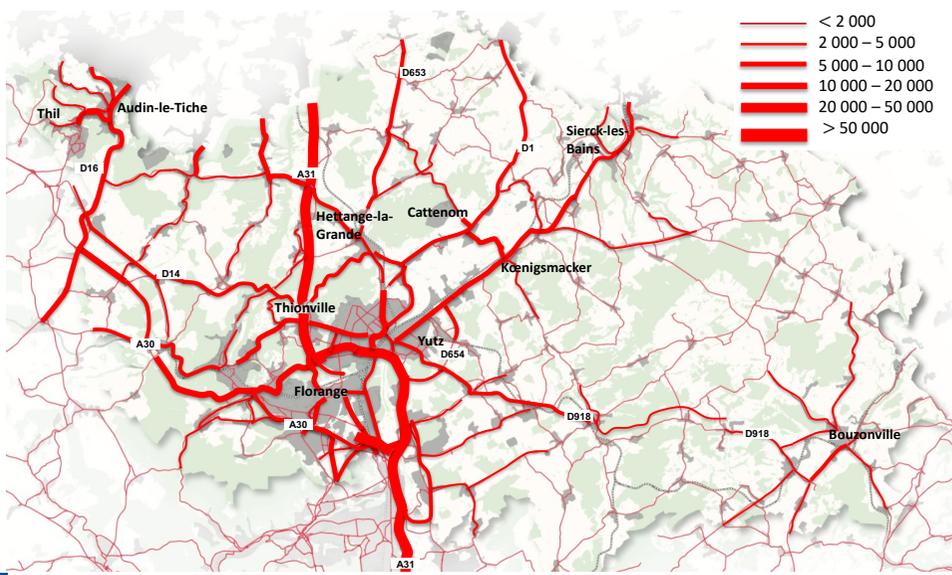
- Diversification de l'offre de logement : soutenir l'attractivité pour les jeunes, familles, actifs multi-profils, et en intégrant les enjeux vis-à-vis :
 - » Des actifs à revenus moyens et modestes travaillant dans le territoire afin de leur permettre d'y rester (maintien des savoir-faire, mixité sociale...)
 - » Des séniors, étudiants et saisonniers
- Etoffement de l'offre en services-équipement adaptée aux modes de vie

■ Une système urbain transfrontalier qui se consolide : hausse des flux

- Amélioration des mobilités
 - » Grands axes Nord-Sud mais aussi Est-Ouest, dont les mobilités rurales, de proximité et avec les territoires voisins
 - » Favorisant les moyens durables de déplacements

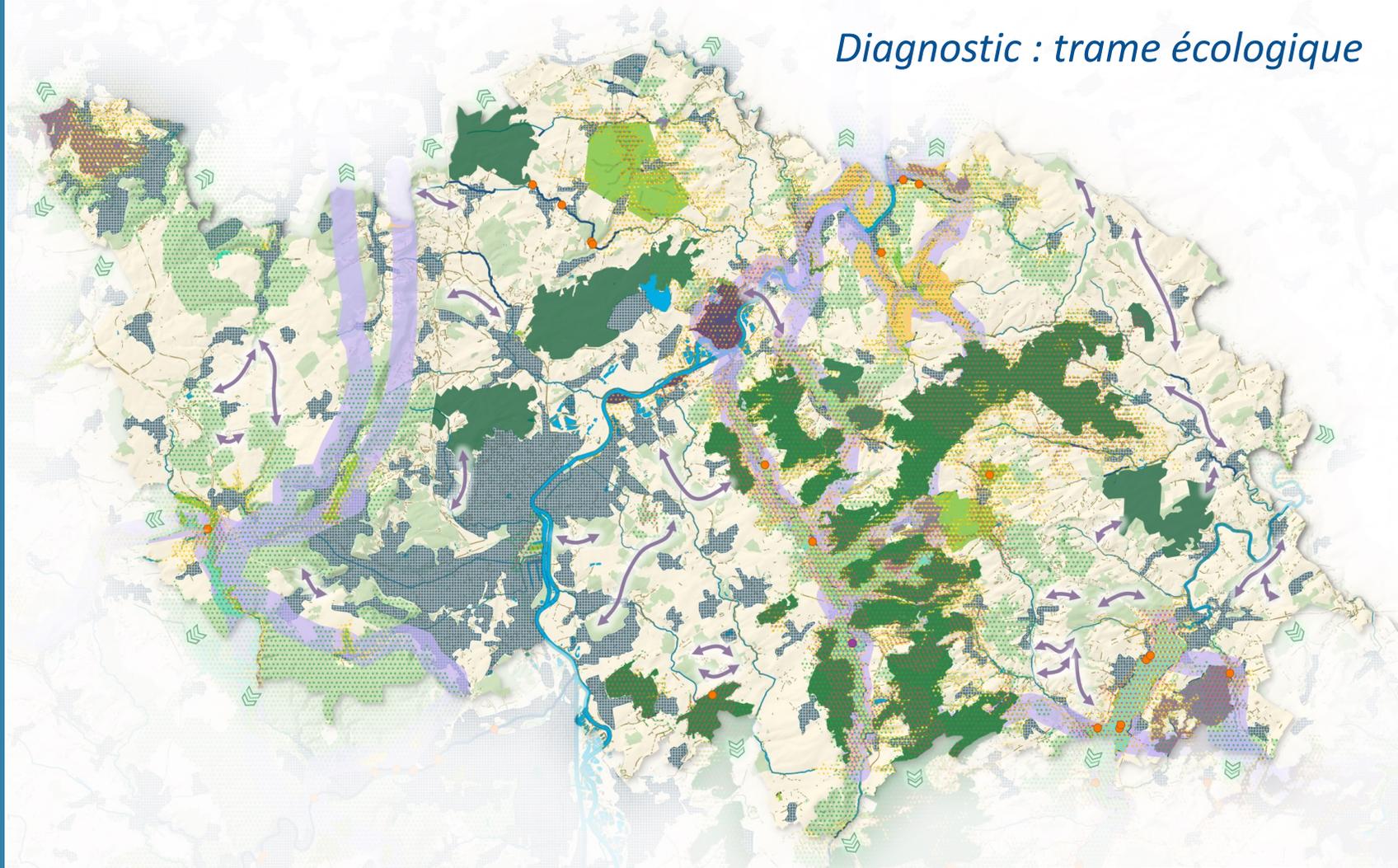


Trafic 2021 journalier moyen annuel

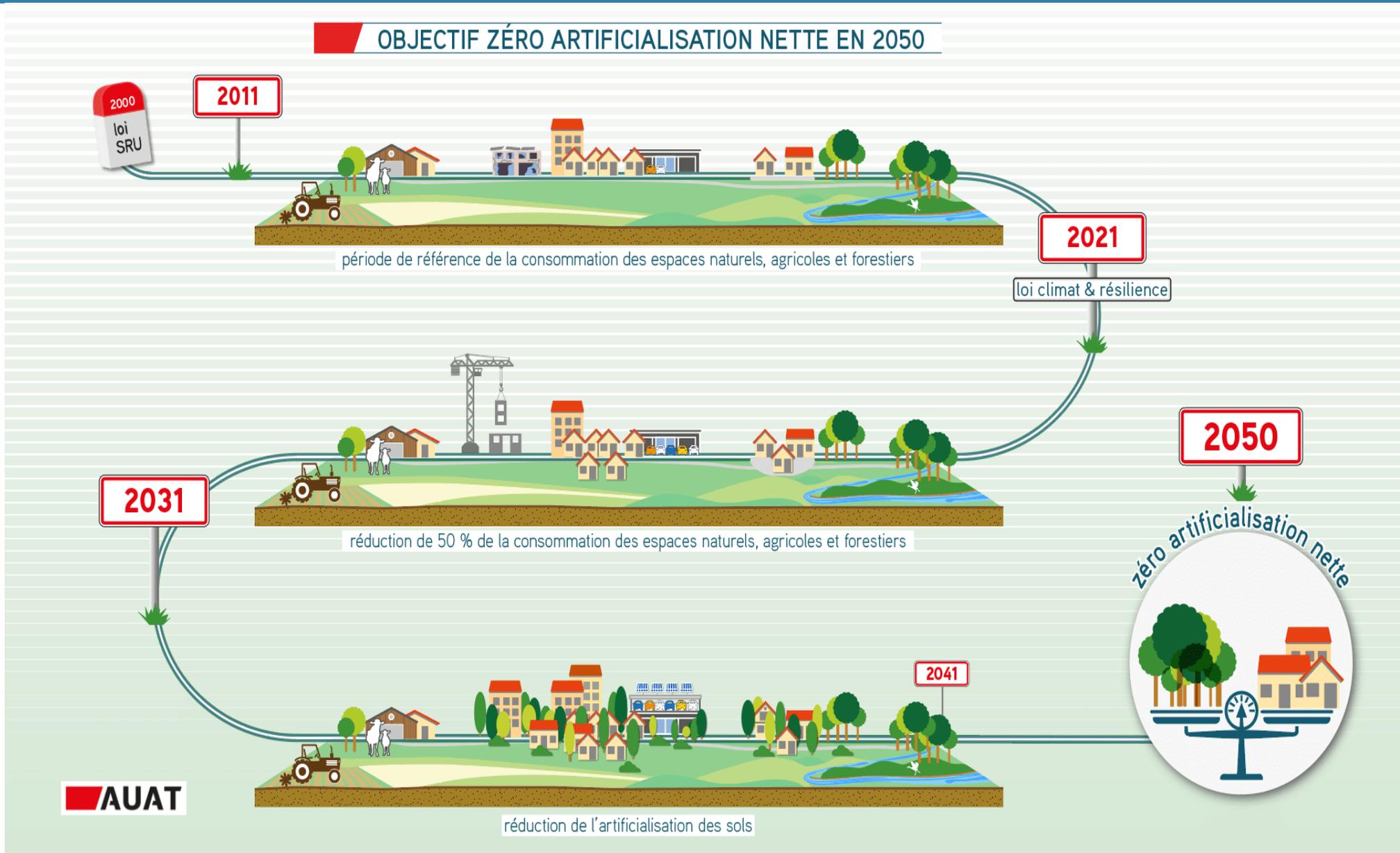


Nombre de personne par jour pour les mobilités domicile-travail en 2014 (en vert), et 2020 (en bleu, en personnes/jour), et évolution en % (en rouge)

- Une trame écologique et des ressources à préserver (dont la ressource en eau)
- Une richesse paysagère, patrimoniale et culturelle à mieux révéler : qualité du cadre de vie, atout touristique
- Une valorisation des agricultures à soutenir (productions, circuits courts...)
- Développement des énergies renouvelables



- Valorisation des espaces urbanisés & limitation de la consommation d'espace (amélioration du parc de logements existants, densification d'espace d'activité et urbain, valorisation de friches...)



Une consommation d'espace dans le SCOTAT de 1 105 ha sur 2010-2021 (OCS Grand-Est), soit \approx 961 ha en 10 ans sur 2011-2020

- ❑ La localisation frontalière est un atout et génère aussi des pressions multiples sur les mobilités, l'accès au logement, etc.
- ❑ Le projet n'est pas dans la recherche de croissance à tout prix, mais dans celle d'un **développement équilibré** où il s'organise face à ses propres besoins résidentiels et économiques, mais aussi face au phénomène transfrontalier qui implique un espace bien au-delà des limites administratives du SCoT.
- ❑ Dans ce contexte, il a pour objectif d'offrir **un cadre de vie et environnemental de qualité**, des espaces adaptés **aux modes de vies actuels et futurs**, et un **dynamisme économique**.

Le tout en favorisant la reconnaissance des spécificités et qualités du territoire, et en organisant les transitions pour la lutte et l'adaptation au changement climatique.

1 - Un mode d'aménagement qui valorise les ressources, la qualité du cadre de vie et les nouvelles mobilités face au défi climatique et aux enjeux de grands flux transfrontaliers

2 - Diversifier et innover dans l'offre résidentielle pour faciliter les différents parcours de vie, fidéliser les actifs et valoriser l'attractivité des centres urbains

3 – Renforcer la reconnaissance du territoire en tant que destination économique, d'innovation et touristique

Trame écologique

Ressources naturelles et agricoles

Cadre de vie

Moyens de mobilité

*Adaptation au changement
climatique et dynamique vers une
trajectoire décarbonée*

1 - UN MODE D'AMÉNAGEMENT QUI VALORISE LES RESSOURCES, LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET LES NOUVELLES MOBILITÉS FACE AU DÉFI CLIMATIQUE ET AUX ENJEUX DE GRANDS FLUX TRANSFRONTALIERS

1.1. La valorisation des ressources, de la nature et du cadre de vie

→ Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.

- réservoirs de biodiversité (& leurs abords), corridors écologiques
- cours d'eau, milieux aquatiques et humides (qualité de la vie biologique et des eaux superficielles et souterraines)

→ Valoriser la biodiversité et les usages en lien avec la nature dans le territoire :

- Mise en valeur de sites écologiques dans le cadre de projets culturels, conservatoires, touristiques ou de loisirs adaptés à la sensibilité des milieux.
- Renaturation de friches urbaines sur des sites adaptés
- Actions de renaturation des cours d'eau et de valorisation par des activités récréatives à leurs abords, (lorsque c'est possible)

Les multiples bénéfices de la trame écologique:

- **Adaptation au changement climatique** : lutte contre l'érosion de la biodiversité, les risques, îlots de chaleur,...
- **Qualité du cadre de vie** : attentes des nouvelles populations d'accès à une nature et des paysages préservés, qualité de l'air
- **Qualité du cycle de l'eau et des masses d'eau** : la ressource en eau du Bassin Ferrifère constitue un capital à préserver dans la durée

Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.



Réservoirs de biodiversité, par type

- forestiers
- vallées
- humides
- ouverts (semi-ouverts) pouvant comporter des boisements (pelouses, côteaux boisés, ...)
- anciens sites d'origine anthropique (carières, gîtes à chiroptères, mines, tunnels)

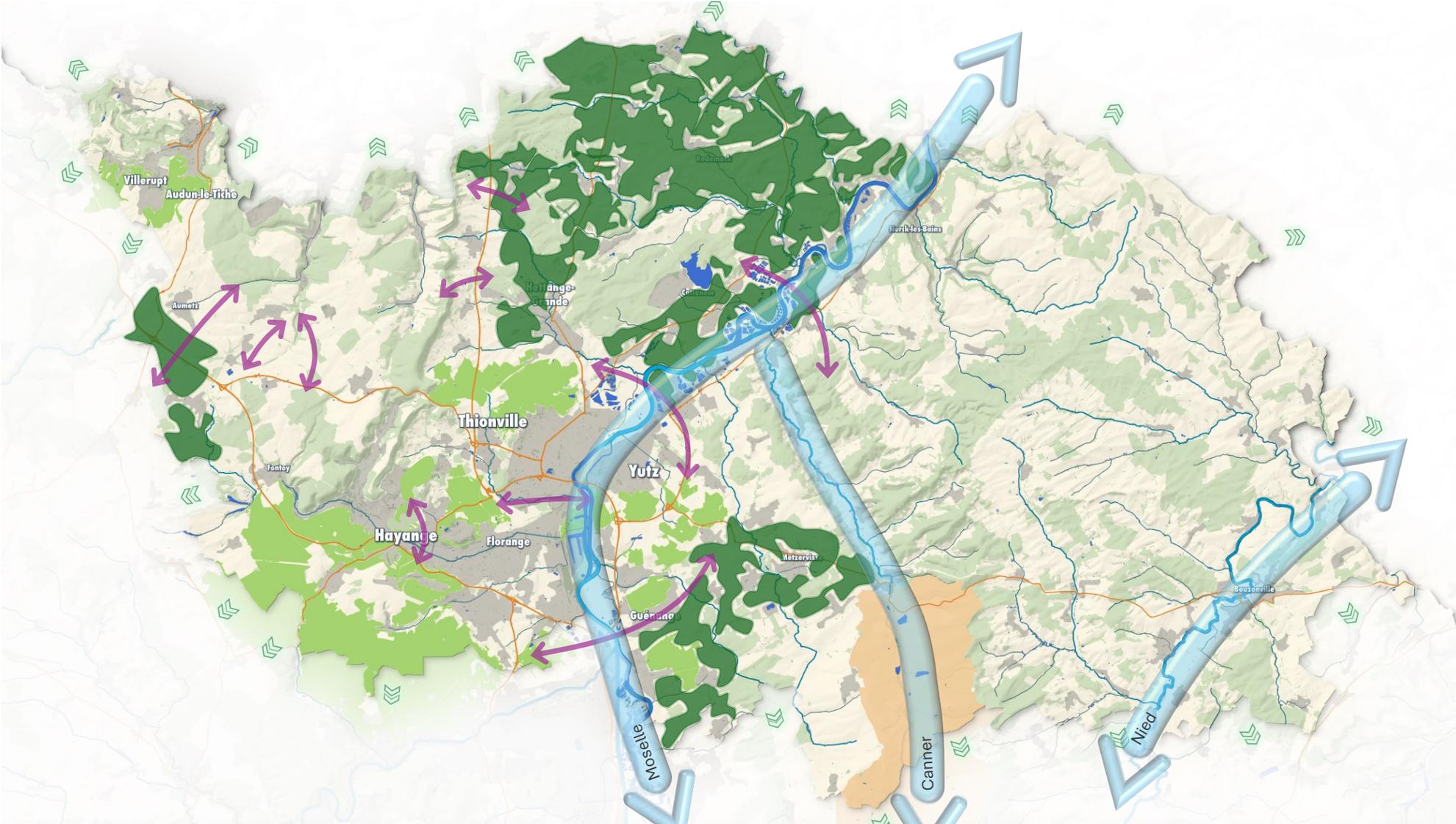
Connectivité écologique

- Grandes continuités écologiques : forestières, interforestières, connectant trame verte / trame bleue
- Continuités forestières
- Continuités écologiques externes
- Armature de projet pour la valorisation de la Moselle, de la Canner et de la Nied
- Forêts constituant la trame verte (DTA)
- Autres forêts et bois

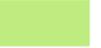
Discontinuités

- Obstacles écoulement
- Obstacles discontinuité
- Enveloppe urbaine
- Zones humides
- Plans d'eau
- Cours d'eau

Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.



Connectivité écologique

-  Continuités écologiques externes
-  Coupures vertes paysagères à préserver ou restaurer (DTA)
-  Site naturel inscrit – Vallée de la Canner
-  Armature de projet pour la valorisation de la Moselle, de la Canner et de la Nied
-  Espaces ruraux et naturels dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver (DTA)
-  Autres forêts et bois
-  Plans d'eau
-  Forêts constituant la trame verte (DTA)
-  Cours d'eau

1.1. La valorisation des ressources, de la nature et du cadre de vie

→ Développer la présence de la nature en ville et des espaces urbains propices à la santé

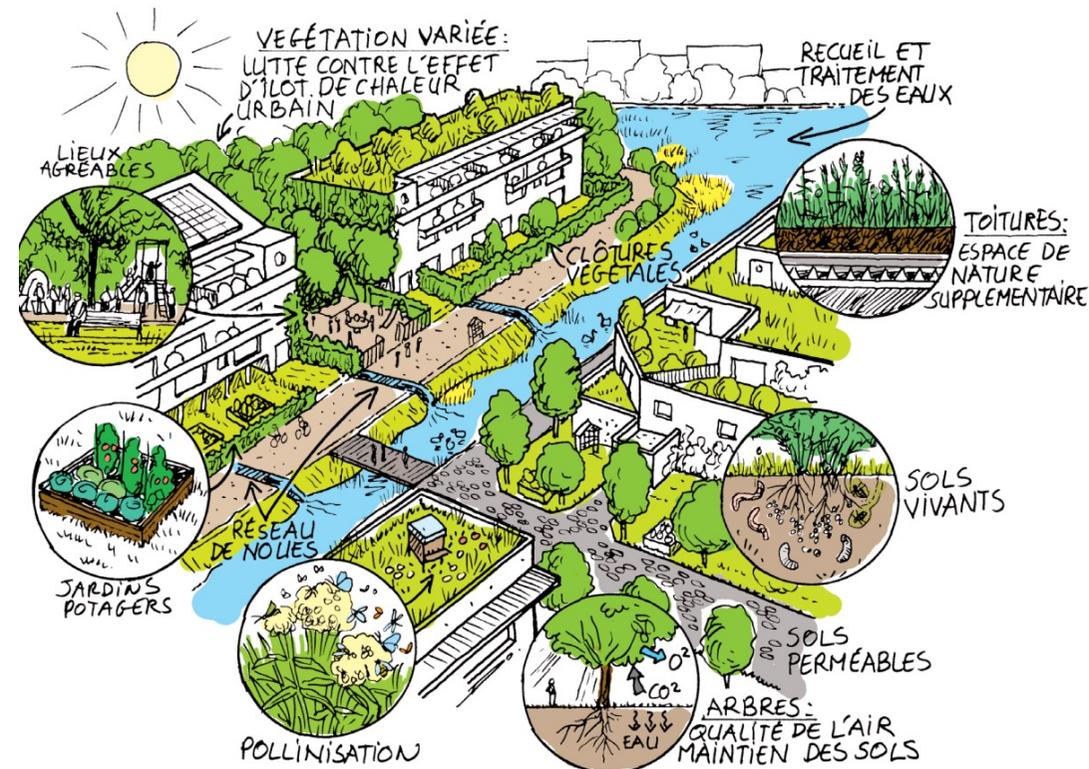
- Trame verte urbaine, îlots de fraîcheur, limitation de l'imperméabilisation, opportunité de renaturation de milieux naturels dégradés, gestion des eaux pluviales en milieu urbain ...

→ Développer une approche patrimoniale de la ressource en eau et cohabiter avec l'eau

- Disponibilité et qualité de la ressource en eau dans le temps : usages / économie, résidentiel, loisirs...
- Sécurisation des réseaux, protection des captages d'eau potable, usage économe de l'eau
- Réutilisation et gestion des eaux pluviales dans les milieux urbains : optimisation des réseaux, désimperméabilisation /infiltration lorsque c'est possible, intégration des chemins de l'eau au plutôt dans la conception des projets d'aménagement

1.2. Développer la culture du risque et des effets du changement climatique

→ Prévenir les risques et faciliter la résilience, tout en étant en veille sur les effets du changement climatique (*risques naturels et technologiques, inondation, mouvement de terrain / mines, nucléaire,...*)



1.3. Cultiver la singularité des paysages et la qualité des lieux de vie

- Favoriser le prolongement de la trame paysagère dans l'espace urbain, le cas échéant accompagnée de liaisons douces.
- Promouvoir des franges urbaines de qualité sur le plan paysager comme fonctionnel *et anticiper les enjeux éventuels de recomposition spatiale liée au projet d'A31 bis*
- Reconnaître et protéger le patrimoine bâti ancien et renforcer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations avec l'existant

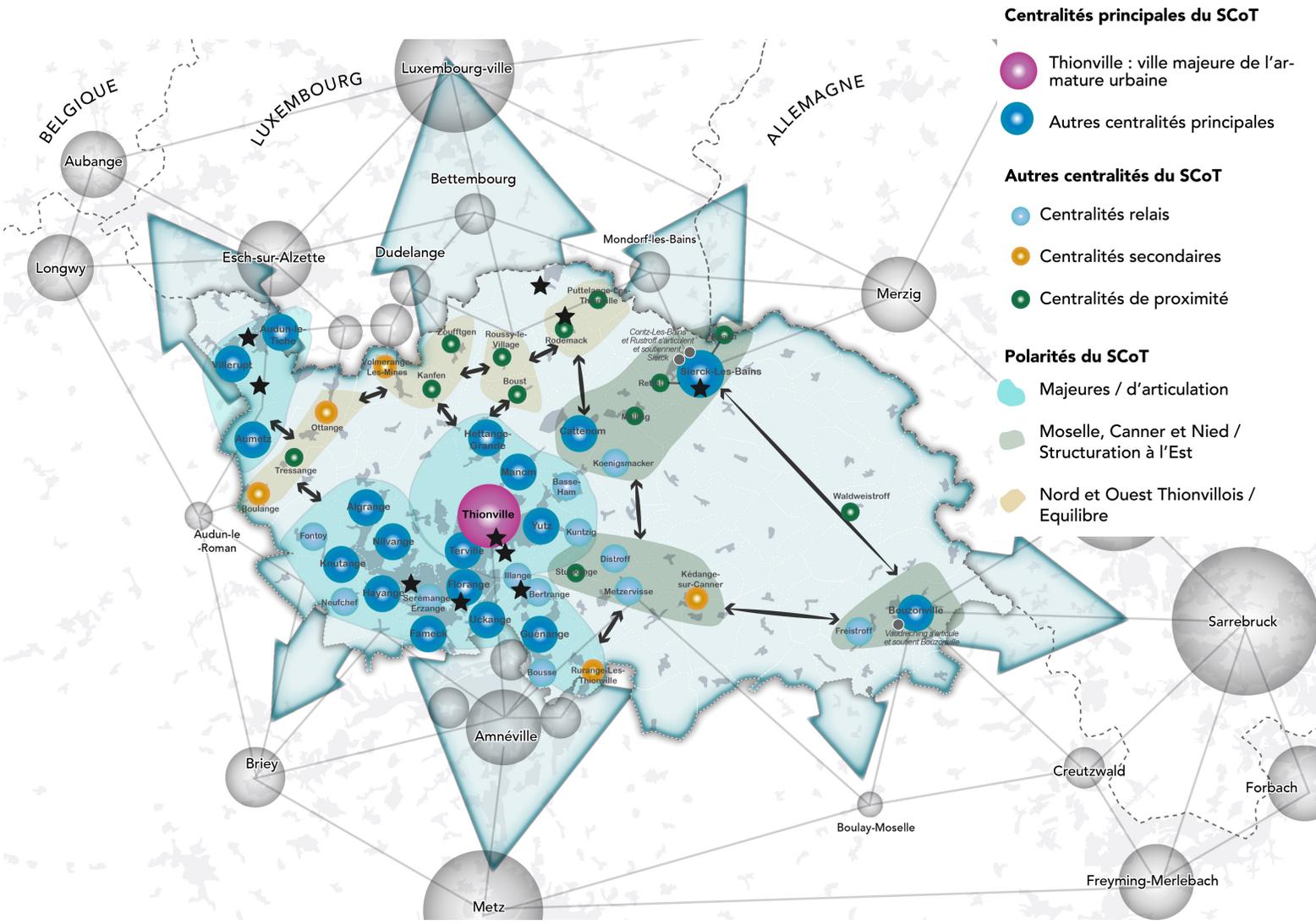
1.4. Promouvoir la transition alimentaire et faciliter le développement de l'agriculture de proximité

- Favoriser une approche à l'échelle du SCoT pour développer la production alimentaire de proximité (circuits-courts, transformation de produits)
 - Complémentarités entre les secteurs du territoire propices à des productions alimentaires locales (CCAM, CCB3F, CCCE...) et ceux moins propices qui sont des bassins de consommation importants (les agglomérations,...)
 - Travail avec les acteurs locaux pour le développement des filières et la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique (ressource en eau...)
- Faciliter le fonctionnement de l'agriculture nourricière de proximité et les activités de transformation :
 - Enjeux d'aménagement en lisière urbaine pour gérer la proximité des exploitations et pérenniser leur fonctionnement
 - Besoins en installations et constructions pour le stockage, transformation, conditionnement, etc.

1.5. Organiser l'armature urbaine dans une logique de proximité et d'accès des bassins de vie aux services et mobilités intégrant les pratiques quotidiennes transfrontalières

→ Une armature qui valorise les complémentarités et les mutualisations pertinentes entre communes et secteurs du territoire pour optimiser l'accès des usagers aux services-équipements (dont mobilités) & enrichir l'offre, notamment :

- Sanitaire-santé
- Services aux personnes : actifs (petite enfance,...), personnes âgées, ...
- Formation et Enseignement (dont bilinguisme)
- Culture, sport
- Vie associative,...



– Poursuivre le développement de la formation et de l'enseignement supérieur en capitalisant sur le pôle universitaire, les gisements potentiels du territoire et des entreprises privées intégrant de la formation, les partenariats pour la recherche et développement

1.6. Poursuivre la rénovation profonde des mobilités, pour des mobilités alternatives, la préservation du cadre de vie et la restauration de l'échelle de proximité

Face aux enjeux de saturation et favoriser des mobilités plus durables, les objectifs sont :

- Développer des moyens de mobilités massifiés sur les grands axes :
 - » Axe Nord –Sud (Luxembourg,...)
 - » Mobilités Est - Ouest internes au SCoT des 2 côtés de la Moselle, et externes (Allemagne, bassin de Longwy, ...)
- Développer la mobilité rurale
- Développer mobilité de proximité / hyper-proximité
- Démultiplier les points d'intermodalités et les combinaisons de différentes solutions de mobilité pour mieux irriguer le territoire (covoiturage, multimodalité, etc.) face à la diversité des échelles de déplacements

→ **Le renforcement des mobilités sur les axes de grands flux par des projets qui redonnent aussi de la capacité à utiliser les moyens de transports collectifs ou partagés :**

- **Projet A 31 Bis** intégrant des moyens de mobilités collectives.
- **Projet Réseau Express Régional** (dont hausse du cadencement vers le Luxembourg)
- **Projet de BHNS Audun-le-Tiche / Esch sur Alzette**, impliquant d'intégrer les enjeux de gestion des flux en amont d'Audun-le-Tiche
- **Projet de lignes de Bus en voie dédiée** entre Hettange-Grande et le Luxembourg
- **Poursuite de la mise en œuvre du BHNS** connecté à la gare de Thionville, dont une liaison vers le bassin de la CCPHVA
- **Renforcer les capacités de mobilité routière** sur l'Axe Yutz – Sierck les Bains
- **Valoriser le rôle de l'A30** pour la gestion des flux : développement d'un accès depuis Nilvange

→ **Valoriser le fret ferroviaire**

- E-Login'4

1.6. Poursuivre la rénovation profonde des mobilités, pour des mobilités alternatives, la préservation du cadre de vie et la restauration de l'échelle de proximité

Il s'agit aussi de poursuivre les réflexions avec les partenaires pour :

- Le développement d'une offre entre la CCPhVA, le Val de Fensch et Fontoy (CAPFT)
- La remise en service de gares et de lignes de train vers l'Allemagne (Sierck, Trèves,...) et Bouzonville (de manière générale il s'agit de valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise)
- Une approche internationale de la mobilité par train Sarre-Lorraine-Luxembourg afin de promouvoir des alternatives de parcours : réflexion sur le développement d'une liaison ferroviaire reliant l'Allemagne et le Luxembourg et intégrant des points d'interconnexions avec le territoire du SCoT
- Le développement de lignes/infrastructures ferrées pour le fret
- Les usages futurs des anciens tronçons de l'A31 et les mobilités qu'ils recevront

1.6. Poursuivre la rénovation profonde des mobilités, pour des mobilités alternatives, la préservation du cadre de vie et la restauration de l'échelle de proximité

Renforcement des mobilités qui redonnent aussi de la capacité à utiliser les moyens de transports collectifs ou partagés

Des solutions et aménagements d'infrastructures

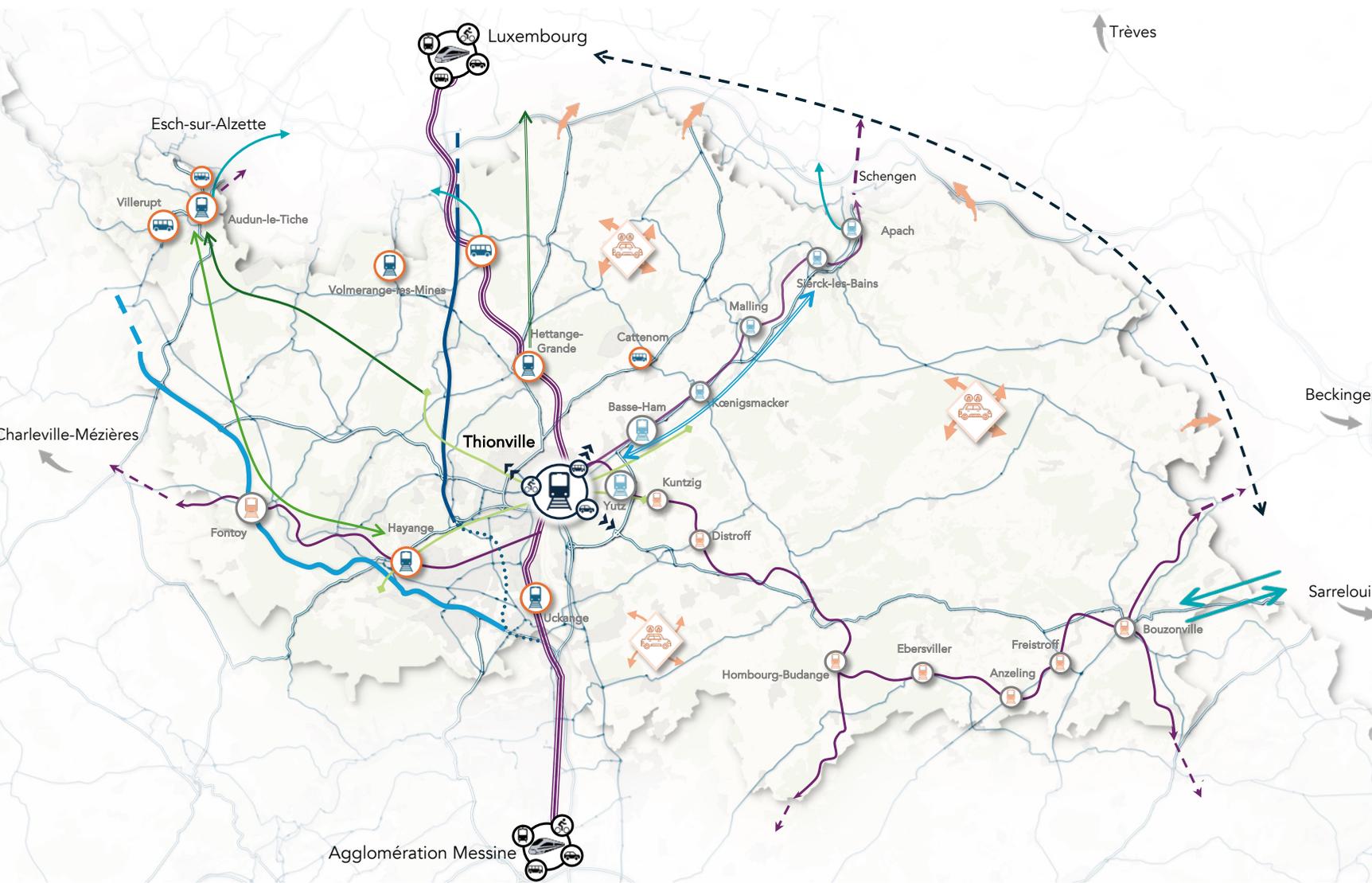
- Projet A31 Bis (Mise à 2*3 voies, Passage en souterrain en Val de Fensch)
- Amélioration du rôle d' A30 pour la gestion des flux : accès depuis Nilvange
- Renforcement des capacités de mobilité routière sur l'Axe Yutz – Sierck les Bains

Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionilloise

- Réaffirmer le rôle majeur du pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville et les projets associés
- Développement du pôle d'échanges (rabattement, mise en double face de la gare, ...)
- Poursuite de la mise en œuvre du BHNS Thionville-Fensch, dont une liaison vers le bassin de la CCPHVA
- Développement d'une offre entre la CCPHVA, le Val de Fensch et Fontoy (CAPFT)
- Développement de lignes de Bus en voie dédiée entre Hettange-Grande et le Luxembourg

Démultiplier l'intermodalité et les différents moyens complémentaires de mobilité (TER, TAD, bus, vélo, covoiturage...) pour un réseau qui maille l'ensemble du territoire

- Valoriser les différentes formes d'intermodalité (Gare, autopartage, covoiturage, P+R...)
- Démultiplier les nœuds de mobilités sur tout le territoire et les centralités disposants de potentiels de multimodalité
- Soutenir le hub de mobilités de Micheville en connexion avec Esch-sur-Alzette et Audun le Tiche
- Réouverture de gares / haltes
- Remise en service de lignes de trains attractives vers Sierck-Trèves et Bouzonville



Développer des alternatives de parcours transfrontaliers et l'interconnexion au sein de la Grande Région

En développant une approche internationale de la mobilité

En améliorant l'interopérabilité et l'accès à des nœuds de mobilités étrangers proches des frontières

- Réflexion sur le développement d'une liaison ferroviaire Allemagne /Luxembourg avec des points de raccordements au territoire du SCoT
- Par une offre de bus de proximité interurbaine
- Par des liaisons bus, des liaisons douces sécurisées...
- Par le renforcement du covoiturage en amont des frontières

1.6. Poursuivre la rénovation profonde des mobilités, pour des mobilités alternatives, la préservation du cadre de vie et la restauration de l'échelle de proximité

→ Déployer l'irrigation de tout le territoire en démultipliant l'intermodalité et les différentes combinaisons de solutions de mobilités complémentaires : TER, bus, parking-relais, covoiturage, transport à la demande, vélo...

Répondre à l'évolution des usages et anticiper les mobilités de demain : services aux actifs sur les nœuds de mobilités, véhicules autonomes / utilisant des carburants alternatifs, numériques dans la mobilité

Prendre en compte les enjeux des mobilités agricoles

→ Développer les mobilités actives (vélo, vélo électrique marche) dans un environnement sécurisé pour les déplacements quotidiens de proximité et touristiques

→ *Liaisons quotidiennes :*

- Entre les pôles urbains et nœuds de mobilité (P+R ou « points de rassemblement » résidentiels), au niveau des grands équipements, des ports et des parcs d'activités structurants
- Liaisons transfrontalières de proximité
- Développer la continuité des itinéraires entre les communes, et entre les intercommunalités

→ *Des liaisons touristiques :*

- Voies douces à boucler à l'échelle de tout le territoire en s'appuyant sur les parcours de randonnées et sites d'intérêts dans et hors du Thionvillois (Sarre, SCOTAM, Scot nord 54 & Belgique, Luxembourg), tout en recherchant les connexions avec la Moselle et le Luxembourg ;

1.7. Développer une politique énergétique valorisant les atouts du territoire et ses capacités à innover

→ Développer les économies d'énergies

- Lutte contre la précarité énergétique, opérations de rénovation et renouvellement urbains (copropriétés dégradées, OPAH-RU,...), modes constructifs favorables à la sobriété énergétique (bioclimatisme,...) et aux boucles locales d'énergies (réseau de chaleur, etc.)

→ Favoriser le développement des Ecosystèmes d'entreprises autour de l'énergie : centrale nucléaire de Cattenom, artisanat de l'écoconstruction, projet Eclor – CCPHVA,...

→ Soutenir et développer les initiatives de conseils aux particuliers et de développement des savoir-faire de l'énergie dans la construction : guichet de l'énergie, mise en relations d'artisans et thermiciens,...

→ Renforcer la capacité de production d'énergie renouvelable pour développer le mix énergétique décarboné

- **Photovoltaïque à privilégier** sur le bâti et sur les espaces déjà artificialisés (parkings, délaissés d'infrastructures et interstices urbains,...)
- **Récupération de l'énergie fatale** (issue d'activités industrielles notamment)
- **Valorisation responsable et durable d'espaces forestiers** : bois d'oeuvre, structuration de filières bois-énergie, entretien, gestion du risque incendie...,
- **Méthanisation (responsable)** : agriculture, post exploitation de sites d'enfouissement existants (Aboncourt,...),...
- **Gérer l'éolien** / qualité des paysages et des milieux écologiques, dont massifs forestiers emblématiques et secteurs de côtes
- **Agrivoltaïsme**

**2 - DIVERSIFIER ET INNOVER
DANS L'OFFRE
RÉSIDENTIELLE POUR
FACILITER LES DIFFÉRENTS
PARCOURS DE VIE, FIDÉLISER
LES ACTIFS ET VALORISER
L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES
URBAINS**

2.1. Développer une offre diversifiée de logements prenant en compte les pressions transfrontalières et l'enjeu d'accès au logement

→ **Diversifier et optimiser l'usage du parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs avec des proximités à leur lieu d'emploi local**

- Diversification dans l'offre privé et dans l'offre sociale pour être en mesure d'accueillir diverses populations (notamment jeunes actifs, jeunes ménages, etc.) :

- des types de logements et architectures du bâti attractifs et répondant aux modes de vies actuels, sans sur-densification des formes urbaines (notamment jeunes actifs, jeunes ménages, etc.).

- Une offre abordable à prix maîtrisés et intermédiaire favorisant une meilleure couverture des besoins entre le marché libre et le locatif/accession sociale : jeunes actifs, familles monoparentales,...

- Diversité des formes de logements et des formes urbaines : taille des logements, bâti collectif, semi-collectif, maisons groupées, ...

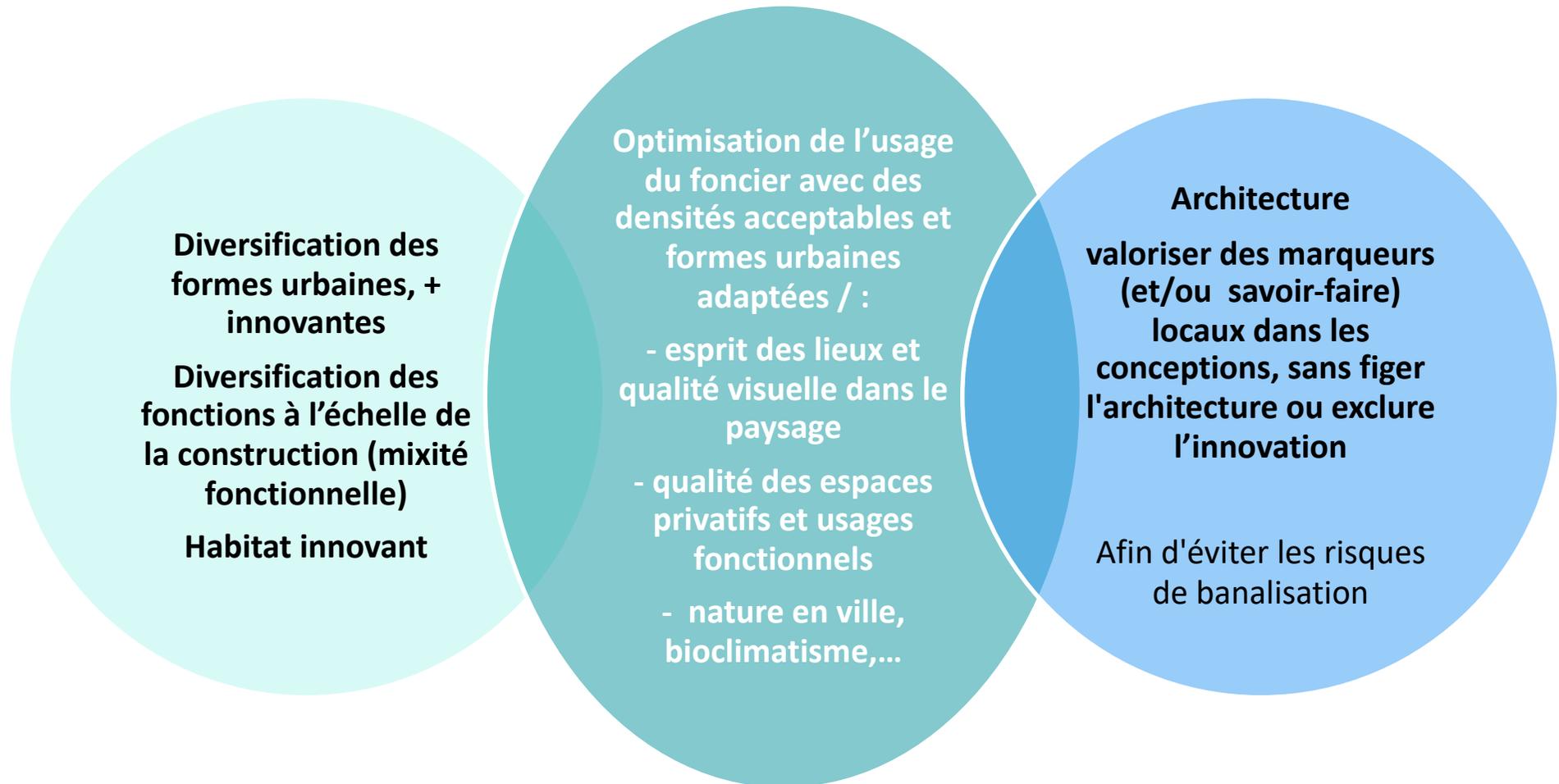
- Innover dans l'offre de logements et la prise en compte des besoins pour les personnes âgées et étudiants : Habitat Multigénérationnel, espace commun dans un programme immobilier (co-working, pièce en plus, services communs, ...),...

2.2. Accroître les outils et actions leviers pour produire du logement sans consommer de nouveaux espaces et pour valoriser la qualité du cadre urbain

- Maitrise foncière pour mieux agir sur la diversité des produits de logements et prix de sortie
- Renouvellement urbain : grandes et micro-opérations,
- Optimiser l'utilisation du bâti existant en facilitant les changements d'usages, la mixité de fonctions dans la construction et par l'amélioration du parc de logements
- Rénovation énergétique et adaptation du bâti aux nouveaux modes de vie : espace de travail chez soi, points d'accès extérieurs,

- **Densification maîtrisée des espaces urbains existants et actions ciblées pour mobiliser les capacités d'accueil intéressantes dans certains sites pavillonnaires :**
 - Densification maîtrisée / patrimoine, désimperméabilisation du milieu urbain, nature en ville, bioclimatisme, gestion des eaux pluviales...
 - Anticipation des enjeux de voirie, stationnement, préservation de l'intimité du voisinage,...
- **Renforcer les actions de valorisation et de requalification du parc de logements existant**
 - Réhabilitation du parc ancien (confort, esthétique et mise aux normes énergétiques) et lutte contre la vacance au travers des politiques locales, des dispositifs disponibles et du développement d'outils opérationnels (OPAH-RU, PIG, OPAH, actions cœurs de ville, PLH, observatoire de l'habitat ...)
- **Valorisation des friches (en intégrant les limitations de reconversion des sites et les enjeux de délais pour l'aménagement liées aux contraintes / pollution,...)**

2.4. Promouvoir des formes urbaines et des modes de constructions qualitatifs et plus variés pour lier sobriété foncière et qualité des espaces de vie en cohérence avec l'identité du territoire



- Saisir les opportunités de reconversion de friches pour réinstaller de la nature en ville dans le cadre de projets urbains, et organiser les transitions paysagères en lisières urbaines des villes / bourgs et entre quartiers le cas échéant (gestion du paysage, des conflits d'usage entre quartier résidentiel et économique, ...)

2.5. Une politique commerciale qui privilégie le commerce et l'attractivité des centre-ville, et l'amélioration des espaces périphériques en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la loi Climat et Résilience

→ **1^{er} objectif.** En priorité, le renforcement commercial des centres des villes, des bourgs, des villages et des centres de quartiers :

- aménagement des espaces publics propices à la fréquentation commerciale,
- Etudier les possibilités de stratégies foncières/immobilières pour faciliter le regroupement de commerces de proximité

→ **2^{ème} objectif.** L'adaptation des espaces commerciaux pour répondre aux évolutions des typologies et formats de commerces, en périphérie et en centre-ville

- Requalification/modernisation d'espaces commerciaux périphériques, prise en compte des enjeux de locaux inadaptés en centre-ville ...

→ **3^{ème} objectif.** L'amélioration des espaces périphériques en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la loi Climat et Résilience

- L'objectif est de ne pas développer les espaces des pôles commerciaux périphériques, mais d'améliorer les espaces commerciaux existants (offre, qualité urbaine et environnementale) avec le cas échéant des évolutions à la marge pour permettre cette amélioration
- Il s'agit aussi de faciliter les projets qui réinsèrent de la mixité des usages dans des espaces commerciaux qui s'y prêtent (implantation de logements, équipements,...)

**3 – RENFORCER LA
RECONNAISSANCE DU
TERRITOIRE EN TANT QUE
DESTINATION ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET
TOURISTIQUE**

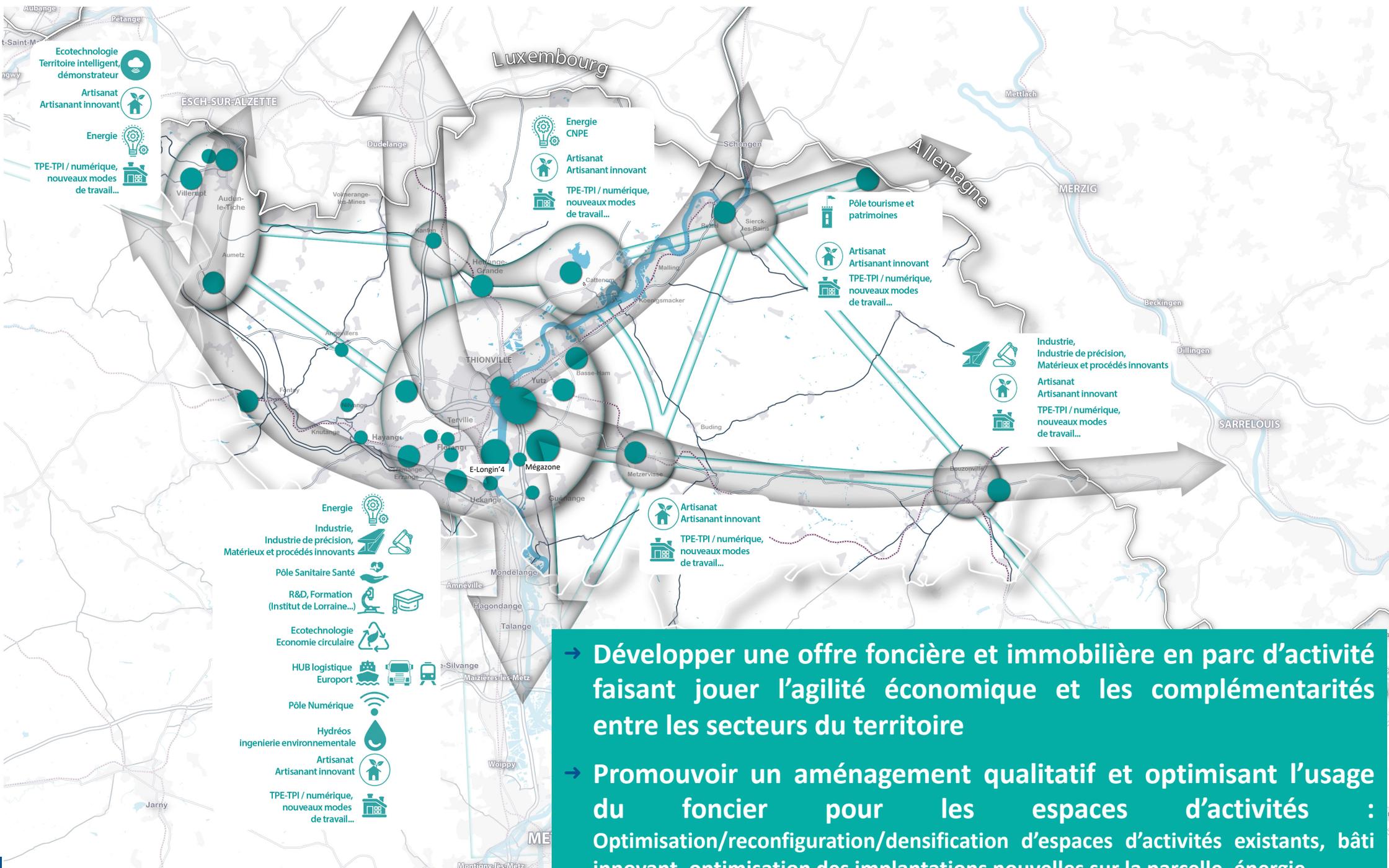
3.1. Valoriser et renforcer les activités productives et de l'économie résidentielle avec des opportunités pour l'innovation et les secteurs d'avenir

→ Développement de l'offre tertiaire (bureau, services aux entreprises...) et renforcement des fonctions et pôles de recherche et développement (R&D)

- Un positionnement tirant partie des Eco-systèmes d'entreprises du territoire, de sa localisation dans la Région et des dynamiques luxembourgeoises
- À développer dans le tissu urbain mixte, à proximité de services et en parcs d'activités dans le cadre d'un positionnement ciblé et différenciant / offre existante aux environs du territoire
- Affirmer les pôles R&D vitrines notamment en CAPFT et CAVF (économie circulaire, industrie, partenariat / centres de recherche, grandes écoles du supérieur,...) : Institut de la Soudure, le Lab,...
- Continuer de proposer une offre attractive d'immobilier d'entreprises, d'ateliers relais, pépinières,...

→ Continuer de mettre en œuvre et de valoriser les sites stratégiques de la Mégazone et d'Elogin4 (tout en veillant notamment à maintenir / renforcer l'accessibilité et la desserte d'Elogin4 – logistique, ...)

3.1. Valoriser et renforcer les activités productives et de l'économie résidentielle avec des opportunités pour l'innovation et les secteurs d'avenir



→ Développer une offre foncière et immobilière en parc d'activité faisant jouer l'agilité économique et les complémentarités entre les secteurs du territoire

→ Promouvoir un aménagement qualitatif et optimisant l'usage du foncier pour les espaces d'activités : Optimisation/reconfiguration/densification d'espaces d'activités existants, bâti innovant, optimisation des implantations nouvelles sur la parcelle, énergie, ...

3.2. Valoriser les agricultures

- Faciliter la diversification économique des exploitations agricoles et le développement de filières agricoles locales à forte valeur ajoutée (labels et signes de qualité, etc.).
- Cf. transition alimentaire
- Faciliter la mobilité agricole, en particulier dans les secteurs périphériques aux grands pôles urbains
- Enjeux / opportunités d'anciennes fermes dans certains centres bourgs pour y favoriser un nouvel usage
- Objectifs de limitation de la consommation d'espace : cf. Organiser l'accueil

3.3. Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau interconnecté avec les circuits régionaux et transfrontaliers

- Cette politique est similaire à celle du précédent SCoT. Elle est cependant renforcée sur :
 - L'offre sportive et de plein air (dont hébergement de plein air,...)
 - L'offre culturelle
 - Le développement des itinéraires cyclables et voies vertes
 - La mise en valeur du patrimoine bâti
 - Les activités en lien avec la nature : maison de la nature,...
 - Les liens avec Mondorff pour valoriser des parcours/séjours touristiques dans le territoire

4 – ORGANISER L'ACCUEIL DANS LE CADRE :

- D'une réponse adaptée aux besoins propres du territoire (résidentiel, sociologique et stratégie économique) et aux enjeux transfrontaliers
- D'une trajectoire foncière vers le zéro artificialisation nette

- ❑ Les perspectives chiffrées d'évolution du territoire à horizon 2044 sont en cours de réalisation. Elles visent un mode de développement équilibré porté par les 3 grands axes du projet.
- ❑ **En matière d'évolution démographique**, elles s'appuient sur les projections réalisées par l'AGAPE qui donnent des grandes tendances et elles prennent aussi en compte la mise en œuvre complète de l'OIN
- ❑ **En matière d'habitat et d'aménagement**, elles cherchent un niveau de production de logements qui permettent d'accompagner la démographie et d'optimiser l'existant (parc de logements existants, tissu urbain existant, friches,...) afin de limiter la consommation d'espace, de valoriser le cadre urbain et de s'inscrire dans une trajectoire foncière vers le ZAN.
- ❑ **L'offre foncière et immobilière** poursuit aussi cet objectif d'optimisation de l'usage de l'espace (friches, densification, etc.) et de qualité urbaine



**Ci-après des
éléments
cadres des
réflexions en
cours**

Projections démographiques développées par l'AGAPE

Projections de population 2020-2060 en Lorraine Nord

Territoire	2020	2030	2040	2050	2060	Evolution annuelle (%)		
						2020-2040	2040-2060	2020-2060
➔ Pays Haut Val d'Alzette	29 402	32 328	34 799	36 810	38 357	0,85	0,49	0,67
➔ Grand Longwy	62 931	67 644	71 520	74 550	76 726	0,64	0,35	0,50
➔ Cattenom et Environs	27 409	29 116	30 601	31 864	32 904	0,55	0,36	0,46
➔ Arc Mosellan	35 242	37 311	39 079	40 543	41 698	0,52	0,32	0,42
➔ Portes de France-Thionville	82 041	87 771	91 845	94 308	95 204	0,57	0,18	0,37
➔ Val de Fensch	71 066	73 339	74 469	74 463	73 326	0,23	-0,08	0,08
➔ Bouzonvillois-Trois Frontières	24 179	24 740	25 025	25 040	24 790	0,17	-0,05	0,06
➔ Orne Lorraine Confluences	53 038	52 915	51 736	49 585	46 538	-0,12	-0,53	-0,33
➔ Cœur du Pays Haut	23 185	22 799	22 156	21 260	20 116	-0,23	-0,48	-0,35
➔ Terre Lorraine du Longuyonnais	15 391	14 949	14 281	13 409	12 354	-0,37	-0,72	-0,55
➔ Pays de Montmédy	6 964	6 511	5 989	5 411	4 790	-0,75	-1,11	-0,93
➔ Damvillers Spincourt	8 121	7 574	6 945	6 246	5 489	-0,78	-1,17	-0,97
Lorraine Nord	438 969	456 997	468 444	473 488	472 294	0,33	0,04	0,18

Source : Insee, recensements 2011-2020, calculs et hypothèse AGAPE – Cahier Transfrontalier - version d'étape 2023

Depuis le début des années 2000, les projections démographiques de l'INSEE sur la Lorraine Nord, issues du modèle OMPHALE, annoncent une poursuite du déclin démographique.

Ces projections étant systématiquement démenties par les recensements successifs, l'AGAPE a construit son propre modèle de projection, de manière à esquisser une trajectoire plus réaliste, à partir des dynamiques observées sur les 10 dernières années pour la dynamique naturelle (naissances, décès) et des 5 dernières années pour la dynamique migratoire, afin de tenir compte d'un renforcement du solde migratoire sur la période récente.

Attention : il s'agit ici de projections qui donnent une vision en tendance de l'évolution de la population si les tendances actuelles se poursuivaient dans le futur. Elles ne fixent pas des choix mais éclairent la réflexion pour la construction du projet. En effet, elles ne tiennent pas compte des stratégies et les problématiques locales qui peuvent, avec le temps, influencer la croissance démographique des territoires (développement économique, contraintes foncières pour développer de nouveaux logements...)

Scénario démographique à 2044

Echelle SCoT	Scénario
Population 2021-2044 <i>(population 2021 : 270 929)</i> <i>(Evolution 2015-2021 : +0,6%/an)</i>	+ 38 440 habitants <i>(0,55%/an)</i>

→ **Le scénario est cohérent avec la projection de l'Agape** (qui n'intègre pas le développement de l'OIN dans son intégralité, mais les tendances récentes sur la démographie dont une part est liée à la sortie des premières opérations de l'OIN).

- **Le SCoT prend aussi en compte de la production de logement de l'OIN jusqu'en 2045 (Projet Stratégique opérationnel en cours de révision)**

	Scénario
Projection de population de l'Agape : entre 0,47%/an à 2040 et 0,39%/an à 2050	+ 0,41%/an
Taux de croissance de la population en intégrant les 7 400 logements de l'OIN	+ 0,55%/an

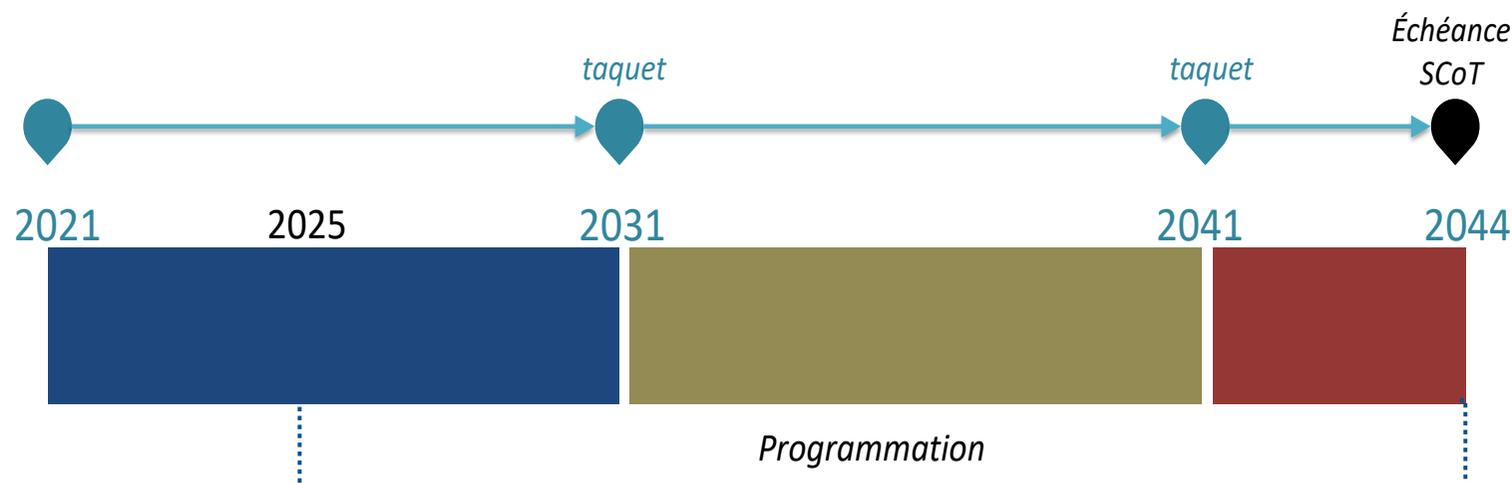
Scénario création de logements sur 2025-2044: moyenne à échelle SCoT

Eléments du scénario		Scénario	
Evolution du nombre moyen d'habitants par résidence principale	de 2,26 en 2021 à 2,10 en 2044 (contre 2,33 en 2015)	Population 2021-2044 <i>(population 2021 : 270 929)</i>	+ 38 440 habitants <i>(0,55%/an)</i>
Logements à créer dans le tissu urbain existant : dents creuses, renouvellement urbain, friches, renouvellement parc de logements, remobilisation de logements vacants...	ces logements représentant autour de 55%/56% dans la production totale de logements	Logements à créer <i>(Logements 2021 : 132 350)</i> <i>(logements commencés 2014-2021 : 1 339 /an)</i>	
Baisse de la part de la vacance dans le parc total de logement	de 7,9 % en 2021 à 5,6 % en 2044	<ul style="list-style-type: none"> • dans le tissu urbain • en extension 	+ 14 740 + 11 349 Total + 26 089 <i>(1 304 logmts/an)</i>

→ ≈ 340 ha d'urbanisation en extension seraient ainsi nécessaires sur 2025-2044 pour la mise en œuvre de ces objectifs (perspective qui pourra être précisée dans le cadre du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT)

Trajectoire vers le ZAN en cours de réflexion

→ **La Région** (*Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires – Grand-Est*) a **communiqué récemment une surface de ≈ 405 ha pour le SCOTAT, sur la période 2021-2030**



→ En prenant en compte cette surface, l'objectif de limitation de la consommation d'espace sur 2021-2044 (24 ans) est de tendre vers un maximum de 700 ha, soit une trajectoire qui tend vers environ :

→ 405 ha sur la première décennie 2021-2030,

→ une réduction de 50% du rythme de l'artificialisation des sols sur la deuxième décennie (2031-2040) par rapport à 2021-2030

700 ha sur 24 ans représentent en moyenne ≈ 28/29 ha par an. Comparés à une consommation d'espace ≈ 92/96 ha par an sur 2011-2020, la trajectoire du SCoT à 2044 tend vers une réduction moyenne du rythme de ≈ 68 % par rapport à 2011-2020

(cette trajectoire pourra être précisée dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT)

Abréviations - lexique

- SCOTAT : Schéma de Cohérence de l'Agglomération Thionvillois
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Grand Est
- CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- CAPFT : Communauté d'Agglomération de Porte de France Thionville
- CCB3F : Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières
- CCAM : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
- CCCE : Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- CCPHVA : Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette
- CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Cattenom
- OIN : Opération d'Intérêt Général Alzette-Belval
- OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
- PIG : Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat
- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- PLH : Programme Local de l'Habitat
- BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
- P+R : Parking-Relais
- TAD : Transport A la Demande
- ZAN : Trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette, promue par la Loi Climat et Résilience